

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 13 avril 2023

Date convocation : le 06 avril 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le treize avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, Patrick LEROUX

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 9
- Nombre de membres en activité : 9
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA, Rachid KALAI, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET.

Absente excusée : MME Catherine TAVARES ayant donné pouvoir à Philippe QUILLET.

Madame Muriel DOUBET est nommée secrétaire de séance.

09-2023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le principe suivant :

Un montant fixe de 100€ par association, +100€ par manifestation réalisée en 2022 (versée en 2023).

Association	Subvention 2022
Coopérative scolaire	400€ (montant forfaitaire) + 9x70€= 630€ (voyage scolaire) = 1 030€
Crinquieurs du Mont Ganelon	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (Hauts-De-France propres 2022) 200€
Harmonie de Bienville	100€ (montant forfaitaire + 100€ (08 mai) + 100€ (11 novembre) + 100€ (Marché de Noël 2022) + 100€ (Saint Cécile) = 500€
Société de chasse	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (Hauts-de-France propres 2022) + 100€ (brocante 2022) = 300€
Association de pêche	100€ (montant forfaitaire)
APAB	0€
Souvenirs Français	100€
TOTAL 2022	2 230€

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2023 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,  
DÉCIDE d'approuver les montants de subventions pour l'année 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Patrick LEROUX


